

**COMPTE RENDU PARTIEL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2021**

L'an 2021, le 24 septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 17 septembre 2021, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers votants : 32



**2021/096 - Vœu présenté par le Groupe citoyen de gauche et écologiste pour l'accueil des réfugiés afghans**

Par 29 voix pour et 3 abstentions (Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur RAGEY), le conseil municipal approuve le vœu présenté par le Groupe citoyen de gauche et écologiste pour l'accueil des réfugiés afghans.

**2021/097 - Approbation d'une motion de la Fédération nationale des Communes Forestières**

Par 28 voix pour et 4 abstentions (Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur RAGEY, Monsieur OUARAB), le conseil municipal approuve la motion de la Fédération nationale des Communes Forestières.

**2021/098 - Modification du nombre d'adjoints au maire**

A l'unanimité le conseil municipal de fixer à 9 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Saint-Jean de Braye.

**2021/099 - Élection d'un nouvel adjoint au maire**

Madame Vanessa SLIMANI présente la candidature de Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA.

Les résultats du vote au scrutin secret à la majorité absolue sont les suivants :

Nombre de votants	:	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	4

Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA est élu 3ème adjoint de la liste ci-dessous :

- Monsieur Olivier de LA FOURNIERE
- Madame Brigitte JALLET
- Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA
- Madame Catherine GIRARD
- Monsieur Christophe LAVIALLE
- Madame Véronique BURY-DAGOT
- Monsieur Frédéric CHÉNEAU
- Madame Colette MARTIN-CHABBERT
- Monsieur Patrick LALANDE.

### **2021/100 - Création d'un poste d'adjoint chargé des quartiers**

A l'unanimité le conseil municipal décide de majorer la limite fixée à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales de 10 % en vue de la création d'un poste d'adjoint en charge des quartiers et d'approuver la création d'un poste d'adjoint en charge des quartiers.

### **2021/101 - Élection d'un adjoint chargé des quartiers**

Madame Vanessa SLIMANI présente la candidature de Monsieur Franck FRADIN.

Les résultats du vote au scrutin secret à la majorité absolue sont les suivants :

Nombre de votants : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 4

Monsieur Franck FRADIN est élu adjoint au maire chargé des quartiers.

### **2021/102 - Régime indemnitaire des élus**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'abroger la délibération n°2020/046 du 28 mai 2020 ; de calculer les indemnités des élus sur la base de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en tenant compte de l'enveloppe indemnitaire globale et de la demande de Madame le maire ; de fixer à compter du 24 septembre 2021 le montant des indemnités brutes mensuelles au maximum autorisé par la loi, à verser comme indiqué ; d'indexer les indemnités des élus sur l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique Territoriale

### **2021/103 - Modification des représentations pour Aabraysie Développement**

ar 28 voix pour et 4 abstentions (Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur RAGEY, Monsieur OUARAB), le conseil municipal désigne Monsieur FRADIN pour siéger au sein de Aabraysie Développement.

### **2021/104 - Modification des représentations au conseil d'administration de l'ASCA (Association Socio-Culturelle Abraysienne)**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Florence MOREAU pour siéger au conseil d'administration de l'ASCA.

### **2021/105 - Modification des représentations au sein des commissions permanentes**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les représentants ci-après au sein des commissions :

- commission n°1 : Éducation – Jeunesse : Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA

- commission n°2 : Solidarités – Cohésion sociale : Madame Laurence HADROT

- commission n°3 : Développement – aménagement : Madame Laurence LEMAY

- commission n°5 : Ressources – Finances : Monsieur Mehdi de LA ROCHEFOUCAULD

### **2021/106 - Modification des représentations au sein des conseils d'école**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA pour siéger au sein des conseils d'école suivants : groupe scolaire Jacques Prévert, groupe scolaire Anne Frank et école Louise Michel maternelle.

### **2021/107 - Modification des représentations au sein du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO)**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA en tant que titulaire pour siéger au sein du SIRCO.

**2021/108 - Modification des représentations à la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation des services techniques des communes de Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean de Braye**

Madame Vanessa SLIMANI présente la candidature de Monsieur Christophe LAVIALLE.

Les résultats du vote au scrutin secret sont les suivants :

Nombre de votants	:	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	4

Monsieur Christophe LAVIALLE est désigné pour siéger au sein de la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation des services techniques des communes de Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean de Braye.

**2021/109 - Modification des représentations à la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation de services dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des communes de Chécy et Saint-Jean de Braye**

Madame Vanessa SLIMANI présente la candidature de Monsieur Christophe LAVIALLE.

Les résultats du vote au scrutin secret sont les suivants :

Nombre de votants	:	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	4

Monsieur Christophe LAVIALLE est désigné pour siéger au sein de la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation de services dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des communes de Chécy et Saint-Jean de Braye

**2021/110 - Modification des représentations au sein du conseil d'administration du lycée Jacques Monod**

Madame Vanessa SLIMANI présente la candidature de Madame Florence MOREAU.

Monsieur Jean-Emmanuel RENELIER présente la candidature de Monsieur Saad OUARAB.

Les résultats du vote sont les suivants :

Monsieur Saad OUARAB	:	4 voix pour, une abstention et 27 voix contre
Madame Florence MOREAU	:	4 voix contre et 28 voix pour

Madame Florence MOREAU est élue pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Jacques Monod.

**2021/111 - Modification des représentations au conseil d'administration de la SMOC (Société Municipale Omnisports et Culturelle)**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Timothé LUCIUS pour siéger au conseil d'administration de la SMOC générale, à la place de Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA.

**2021/112 - Règlement intérieur du conseil municipal**

Par 29 voix pour et 3 abstentions (Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur RAGEY), le conseil municipal décide d'abroger le règlement intérieur approuvé par la délibération n°2020/168 en date du 27 novembre 2020 ; d'adopter le présent règlement intérieur du conseil municipal.

**2021/113 - Convention 2021-2025 entre la ville et l'association « la Musique de Léonie »**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention ; d'autoriser Madame le maire ou son représentant à la signer.

**2021/114 - Participation financière communale dans le cadre des inscriptions scolaires dérogatoires – neutralisation financière entre les villes du canton**

Par 31 voix pour et une abstention (Monsieur RENELIER) le conseil municipal décide d'approuver le principe de la neutralisation financière des dérogations scolaires acceptées entre les communes du canton lors de la réunion cantonale du 16 octobre 2018 (aucune participation financière à verser). Aussi, il est précisé que le dispositif ne sera appliqué qu'entre les communes ayant approuvé ce principe de neutralisation financière par délibération.

**2021/115 - Convention d'objectifs et de financement – CAF- Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'abroger la délibération n°2021/061 du 4 juin 2021 ; d'approuver la convention d'objectifs et de financement de la CAF liée à la prestation de service des EAJE ; d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer la convention.

**2021/116 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret – Relais Assistants Maternels (RAM)**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver le renouvellement du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2024 de la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » ; d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer cette convention.

**2021/117 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association « Les Tamaris » (2021-2022)**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant prolongeant d'une année la convention d'objectifs entre la ville et l'association « Les Tamaris » soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**2021/118 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC FOOTBALL (2021-2022)**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant prolongeant d'une année la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC FOOTBALL soit jusqu'au 31 août 2022.

**2021/119 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et la section SMOC JUDO de la SMOC GENERALE (2021-2022)**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant prolongeant d'une année la convention d'objectifs entre la ville et la section SMOC JUDO de la SMOC GENERALE soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**2021/120 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC TIR (2021-2022)**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant prolongeant d'une année la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC TIR soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**2021/121 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC VOLLEY (2021-2022)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant prolongeant d'une année la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC VOLLEY soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**2021/122 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Compagnie Pérégrin'**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 2 500 € à la Compagnie Pérégrin'.

**2021/123 - Convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Jacques Monod**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Jacques Monod pour l'année scolaire 2021-2022.

**2021/124 - Convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Gaudier Brzeska**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Gaudier Brzeska pour l'année scolaire 2021-2022.

**2021/125 - Règlement du budget participatif – 3<sup>ème</sup> édition**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider les principes de mise en œuvre de la troisième édition du budget participatif de Saint-Jean de Braye ; d'approuver le règlement de la troisième édition de ce budget participatif ; d'autoriser Madame le maire à signer les documents afférents.

**2021/126 - Rue François Rabelais – Clos du Têtard – Constitution d'une servitude de passage public**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la signature de l'acte de servitude entre la commune et le groupe 3F Centre Val de Loire domicilié 7, rue Latham à Blois (41000) représenté par Monsieur Hervé LELIEVRE ; d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à signer l'acte authentique constatant la servitude.

**2021/127 - Opération de mise en valeur des façades dans le cadre de la rénovation des espaces publics du centre-ville – îlot 14 - Approbation de la convention**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'octroi d'une subvention de 15 360,04 € au syndicat des copropriétaires de l'îlot 14 sis 29 rue de la Planche de Pierre, représenté par le syndic de gestion DURAND MONTUCHE domicilié 19 rue de la République à ORLEANS (45000) ; d'approuver la convention correspondante établie avec le syndic concerné ; de déléguer Madame le maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment signer la convention.

**2021/128 - Convention relative à l'action « soutien scolaire personnalisé » avec l'association Entraide Scolaire Amicale**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention avec l'association Entraide Scolaire Amicale.

### **2021/129 - Budgets Supplémentaires 2021**

Par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. RENELIER, JAVOY, RAGEY, OUARAB), le conseil municipal abroge la délibération 2021-085 du 28/06/2021 ; approuve le BS 2021 pour le budget principal de la ville et le BS 2021 pour le budget annexe Lotissement Miramion.

### **2021/130 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. RENELIER, JAVOY, RAGEY, OUARAB), le conseil municipal décide de limiter à 40% de la base imposable l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, et cela pour ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

### **2021/131 - Mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal actualise le tableau des emplois en prenant en compte les modifications exposées et notamment en créant la colonne « possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel articles 3I/II, 3-2,3-3,3-4 ou 3-5 », la colonne « emploi crée par délibération du... », ainsi que la colonne « durée du temps de travail TC temps complet/TNC temps non complet » ; crée 1 emploi de conseiller numérique G6 de catégorie B et C, avec ouverture du régime indemnitaire, par transformation d'1 emploi de conseiller numérique NC de catégorie C créé par délibération 2021-95, 1 emploi d'agent de restauration G9 TNC 60 % par transformation d'1 emploi d'agent de restauration G9 TNC 50 %, 2 emplois d'agent de restauration G9 TNC 80 % par transformation de 2 emplois d'agent de restauration G9 100 % ; modifie le nombre d'agent de restauration G9 de 33 à 24 : les chefs d'équipe satellite et restauration G7 ont été comptabilisés par erreur en agent de restauration G9 ; approuve la mise à jour du tableau au 01/10/2021.

### **2021/132 - Adhésion à l'Association des Maires de France (AMF)**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à adhérer à l'AMF ; verse 3 592,74 € au titre de la cotisation due pour l'année 2021.

Fait à Saint-Jean de Braye, le 27 septembre 2021

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT

Affiché le 01 OCT. 2021

Retiré le